

021/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL



à 18 Heures 30

PRESENTS:

Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,

M. SOUCASSE, Mme MATARD, MM. DEMANDRILLE (en visio), TRANCHEPAIN, Mme

UNDERWOOD, M. MICHEZ, Adjoints au Maire,

Mme LECHEVALLIER (en visio), M. MASSON, Mme ECOLIVET, M. BECASSE, Mme BENDJEBARA (en visio), M. MICHEL (en visio), Mme CREVON (en visio), MM. DAVID (en visio), JULIEN, Mme LELARGE (en visio), M. BORDRON (en visio), Mme DE CASTRO MORE!RA (en visio), M. FOLLET (en visio), Mme DARTYGE (en visio), M. LEDÉMÉ (en visio), Mme DUBOURG, M. DE PINHO, Mme VAN DUFFEL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS ET EXCUSES:

Mme LALIGANT, Adjointe au Maire,

Mme CHEVALLIER, MM. TALBOT et BUREL, Conseillers Municipaux,

AVAIT DELEGATION: M. LEDÉMÉ (pour M.BUREL)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur JULIEN, Conseiller Municipal,

Assisté de Mme BEAUGRAND, Directrice Générale des Services

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRESENTS: 25

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 26 (1 délégation)

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « VALORISATION FONCIÈRE » -ANNÉE 2020

Hôtel de Ville

Esplanade de Pattensen

76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84 Télécopie

02 35 87 96 09

Email: maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr Site internet : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

<u>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « VALORISATION FONCIERE » -</u> Exercice 2020

Monsieur Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Créé en 2012, ce budget annexe est destiné à retracer les écritures budgétaires et comptables liées aux opérations programmées d'acquisitions et de cessions immobilières, soumises à TVA.

1) Section de fonctionnement

En dépenses, cette section enregistre les écritures d'ordre liées aux différentes cessions (1 148 215,67 €).

Figurent également les intérêts d'emprunt pour 15 331,82 € et la dotation aux amortissements pour 706 €.

En recettes, la somme de 107 754,05 € correspondant au prix de vente de la dernière parcelle ABX vendue à la SA HLM LOGEAL, une participation du budget de la Ville pour 16 100 €, la régularisation des arrondis de TVA (0,38 €), l'excédent de fonctionnement reporté (21,27 €), les écritures d'ordre liées à la cession LOGEAL (399 163,18 €), ainsi que le transfert des actifs de voiries et réseaux, liés aux chantiers ABX et de l'EHPAD (641 298,44 €), sur le budget principal.

2) Section d'investissement

En dépenses, des opérations d'ordre liées aux cessions d'actifs (399 163,18 €).

Il a également été remboursé 93 333,32 € au titre de l'emprunt contracté en 2017, ainsi que 119 000 € sur les avances remboursables de 2017 et 2019 au profit du budget principal.

En ce qui concerne les opérations spécifiques :

- Les droits et frais liés à l'opération de vente-rachat du site D1 avec l'EPF de Normandie, d'un montant de 11.461,56 € ;
- Le transfert des actifs depuis le budget principal liés au 11 rue Prévost, désormais démoli et lié à l'opération D1, pour 97 005,53 € et à l'ilot Raspail (du 2 au 10bis) pour 422 389,47 €.
- Dans le cadre de la démolition des bâtiments de l'ilot Raspail, un acompte sur les études a été versé à l'EPF de Normandie pour 3 500 €;
- Sur le site ABX, la finalisation des travaux de réseaux liés au gaz et l'assainissement pour 33 372,65 €.

En recettes, là aussi des opérations d'ordre liées aux ventes réalisées (1 148 215,67 €), la constatation des amortissements pour 706 €, ainsi que l'excédent d'investissement reporté fin 2019 (57 163,84 €).

Ainsi, les mouvements sont retracés dans le tableau suivant :

	Crédits 2020	Réalisé 2020	Résultats	Restes à réaliser	Résultats nets
	Section de fonctionnement				
Dépenses	17 030,16	1 164 253,49			
Recettes	17 030,16	1 164 337,32			
Résultats			+ 83,83		+ 83,83
		Secti	on d'investissem	ent	
Dépenses	2 487 869,84	1 179 225,71			
Recettes	2 487 869,84	1 206 085,51			
Résultats			+ 26 859,80		+ 26 859,80

> Ainsi, ce budget affiche un résultat global excédentaire de 26 943,63 € au titre de l'exercice 2020.

Dans ces conditions et considérant la présentation de ce dossier en Commission Finances le 17 mars 2021 et en Commission Générale, le 23 mars 2021, il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « Valorisation foncière » de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Gérard SOUCASSE, Adjoint au Maire et avoir délibéré.

- Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, loi complétée par celle n° 83.663 du 22 Juillet 1983,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 94 504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget annexe « Valorisation Foncière » de l'année 2020,
- Vu la Commission Finances en date du 17 mars 2021 et la Commission Générale du 23 mars 2021,
- Considérant que dans le cadre de la clôture des comptes de l'année budgétaire 2020, il y a lieu d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « Valorisation Foncière » de l'année 2020,
- Monsieur Gérard SOUCASSE est désigné Président de Séance,

DECIDE A L'ISSUE D'UN VOTE (Madame le Maire ne prend pas part au vote) :

-Contre: 0

-Abstention: 5 (dont I pouvoir)

-Pour: 20

- d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « Valorisation Foncière » de l'année 2020,
- d'autoriser Mme le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Gérard SOUCASSE, Président de Séance

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 25 (1 délégation)
VOTES :

Pour: 20 Contre: O (dent 1 pourar) Abstention: S (dent 1 pourar)

Date de convocation : 22 mars 222

Présenté par Le Maire, Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le 30 mars 2011

Les membres de l'assemblée délibérante,



	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BENDJEBARA-BLAIS Karine		Ne prend pas part au vote	
SOUCASSE Gérard			
MATARD Patricia	Statan		
DEMANDRILLE Stéphane			
LALIGANT Chantal			
TRANCHEPAIN Philippe	Plit		
UNDERWOOD Françoise	Tondetsind		
MICHEZ Patrick			
LECHEVALLIER Elisabeth	Ychanller		
MASSON Jean- Marie	My -		

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
ECOLIVET Odile	Loclivet		7,50,000
BECASSE Jany	Jr.S		
BENDJEBARA Marine	Codjebora		
MICHEL Frédéric			
CREVON Catherine	Same		
DAVID Jacques	Cambol Cambol		
CHEVALLIER Christine			
JULIEN Jean-Yves			
LELARGE Saba	July 3		
BORDRON Patrice			
DE CASTRO MOREIRA Sandrine	DUALTORONO		
FOLLET Fabien			
DARTYGE Valérie	Datus		

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
TALBOT Michel			
LEDEME Dominique			1
DUBOURG Barbara			Julians
DE PINHO Jean- Claude			() Abo
VAN DUFFEL Aurélia			
BUREL Olivier			Olin Bul

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 21 cl., 2021, et de la publication le 10 cl., 2021.

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf le 10 curif 2021.



Marine BENDTEBARA-BLAIS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20210330-021-2021-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

